

**ASSEMBLEE GENERALE
FEDERATION NATIONALE
DES ENTREPRENEURS DES
TERRITOIRES**

LE 11 DECEMBRE 2014

Le projet « Déclaration Sociale Nominative » (DSN)



Le projet « Déclaration Sociale Nominative » (DSN)

- ▶ Un projet national
- ▶ Un projet pour simplifier les tâches administratives des employeurs
- ▶ Un projet qui va remplacer toutes les déclarations sociales reposant sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et la transmission dématérialisée des signalements d'évènements

Le projet « Déclaration Sociale Nominative » (DSN)

Hier :

- ▶ Plusieurs (30) déclarations transmises à plusieurs destinataires.
Les entreprises devaient fournir ces déclarations à des échéances différentes et les envoyer à différentes adresses selon les organismes concernés

Aujourd'hui / demain :

- ▶ Des déclarations transmises via un canal unique
- ▶ Un seul point d'entrée : le portail net.entreprise.fr

Le projet « Déclaration Sociale Nominative » (DSN)

Un projet « progressif »

Dès maintenant, les entreprises peuvent transmettre la DSN en remplacement de 4 déclarations :

- l'attestation de salaire pour le versement des IJ**
- l'attestation employeur destiné à pôle emploi**
- la déclaration et l'enquête de mouvement de main d'œuvre**
- la radiation des contrats groupe pour les contrats en assurance complémentaire et supplémentaire**

Le projet « Déclaration Sociale Nominative » (DSN)

▲ La DSN sera obligatoire en 2016

(voir mi 2015 pour les entreprises déclarant + de 2 millions de cotisations)

→ Une idée simple mais plus difficile à réaliser

Nécessitant de s'y préparer dès maintenant

Des référents existent dans toutes vos caisses MSA

Le projet « Déclaration Sociale Nominative » (DSN)

► En résumé :

→ La DSN (= flux de données)

Constitue :

Pour les entreprises :

une vraie simplification des tâches administratives (TESA possible pour les entreprises de – 20 ETP)

Pour les salariés :

des droits acquis directement incrémentés au fur et à mesure de la paie

Pour l'Etat :

outil de lutte contre la fraude devant générer + 2 milliards d'économies par an

ELECTIONS MSA 2015



Inciter les adhérents à voter

du 12 au 27 janvier 2015

- ▶ Des affiches
- ▶ Des dépliants
- ▶ Des annonces presse
- ▶ Des bannières Internet
- ▶ Une campagne publicitaire en janvier 2015 (presse, radio, Internet...)



Les nouveautés des élections 2015 par rapport à 2010

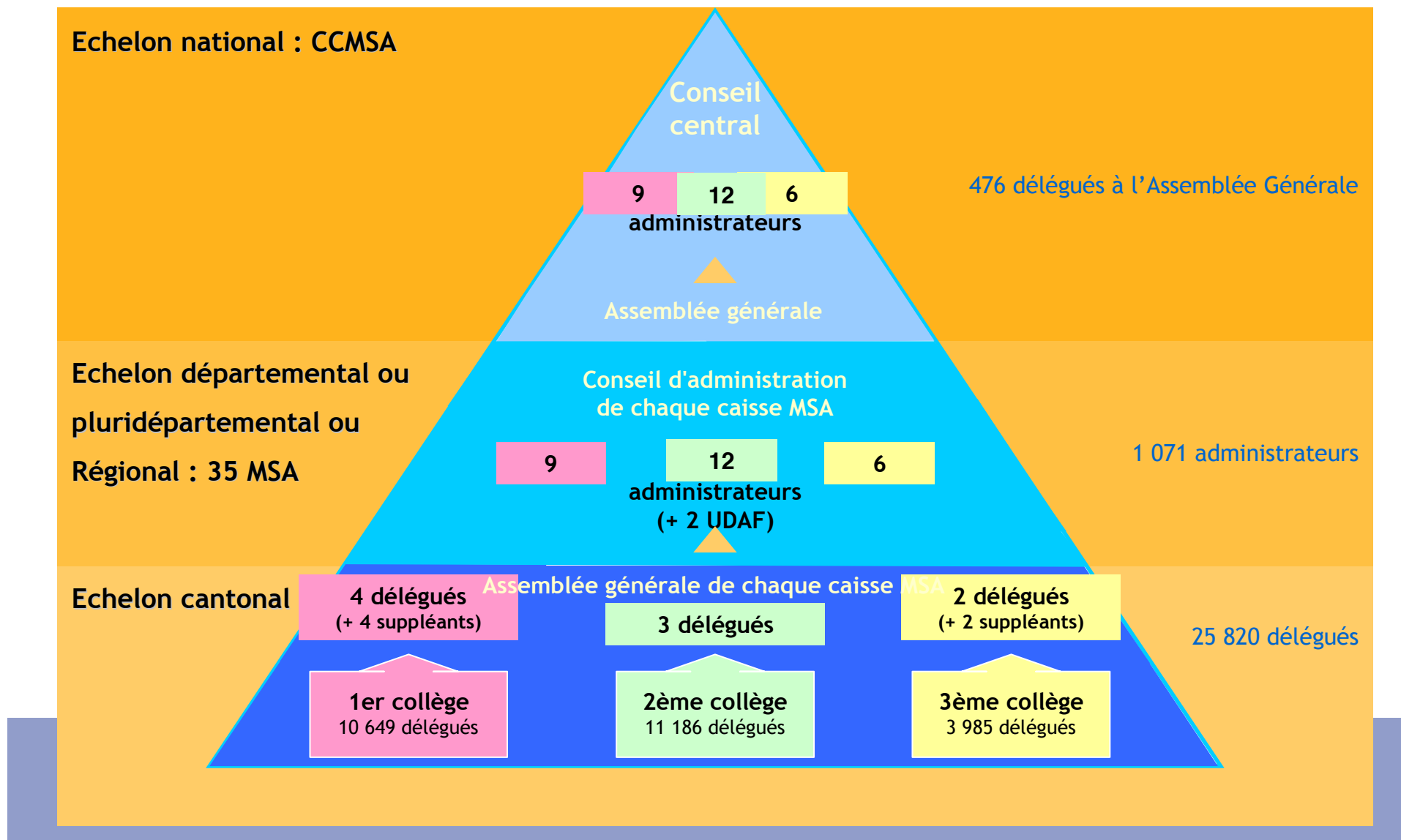
l'introduction du vote électronique par Internet :
Pour augmenter le taux de participation

www.electionsmsa2015.fr

LE FONCTIONNEMENT DES ELECTIONS

Un fonctionnement démocratique

La pyramide mutualiste



ELECTIONS : LES CHIFFRES

NATIONAUX 2010

- ▲ Nombre d'électeurs : 2 915 858
- ▲ Nombre de circonscriptions : 8 970
- ▲ Taux de participation : 38,81%
- ▲ Nombre de délégués élus : 25 820

NATIONAUX 2015

- ▲ Nombre d'électeurs 2 698 029

IDF 2010

- ▶ Nombre d'électeurs : 82 404
- ▶ Nombre de cantons par collège : 317
- ▶ Nombre de votants : 22 352
- ▶ Taux de participation : 27,12%
- ▶ Nombre de délégués élus : 1 216

évolution des effectifs d'électeurs inscrits sur les listes définitives entre 2010 et 2015

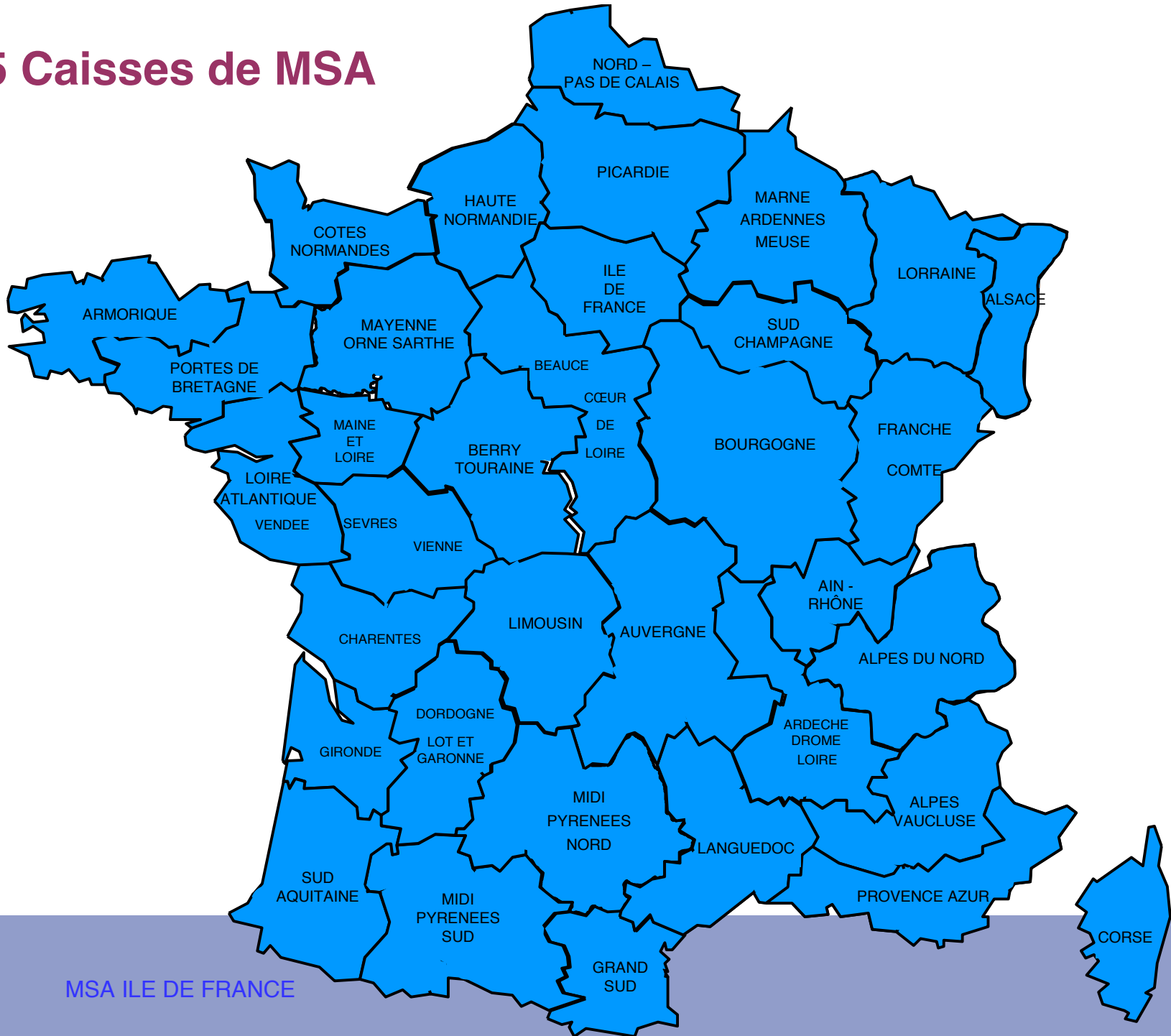
	2015	2010	évolution
Electeurs Liste définitive	2 698 029	2 924 120	-7,7%
Collège 1	1 295 093	1 511 602	-14,3%
Collège 2	1 293 523	1 304 261	-0,8%
Collège 3	109 768	108 271	1,4%
actifs	1 292 065	1 202 309	7,5%
Inactifs dont	1 405 964	1 721 811	-18,3%
ayant droits	169 389	300 406	-43,6%
retraités	1 114 228	1 241 950	-10,3%
Maintien de droits	122 347	179 455	-31,8%
poids			
Collège 1	48%	52%	
Collège 2	48%	45%	
Collège 3	4%	4%	
actifs	48%	41%	
inactifs	52%	59%	
ayant droits	6%	10%	
retraités	41%	42%	
Maintien de droits	5%	6%	

nombre d'actifs
+ 7,5%

nombre
d'inactifs
- 18,3%

poids 2^e collège
+ 3 points

35 Caisses de MSA



MSA ILE DE FRANCE

RESEAU MSA

- ▶ **Depuis 2010 : 35 caisses**
 - + 1 caisse centrale**
 - + 2 centres informatiques et éditiques**
- ▶ **Des caisses couvrant entre 1 et 4 départements (à l'exception de l'Ile de France / 8 départements)**
- ▶ **Des caisses organisées de plus en plus sur la base d'une spécialisation des sites**

RESEAU MSA

- ▶ Spécialisation = centraliser sur un site les mêmes activités (retraite, cotisation, fonctions support,....)
- ▶ Des contraintes budgétaires de plus en plus fortes nécessitant d'envisager d'autres voies d'optimisation :
 - mutualisation,
 -